

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : Arcenant

Numéro d'ordre du document d'arpentage : file N

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

Cachet du service d'origine :

Section : ZD

Qualité du plan :

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/4000

Date de l'édition : 14/12/2011

Support numérique :

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A Nuits le 15/12/2011

M. Michel GROS

Document d'arpentage dressé par M^{me} CAULFUTY Géomètre-Expert

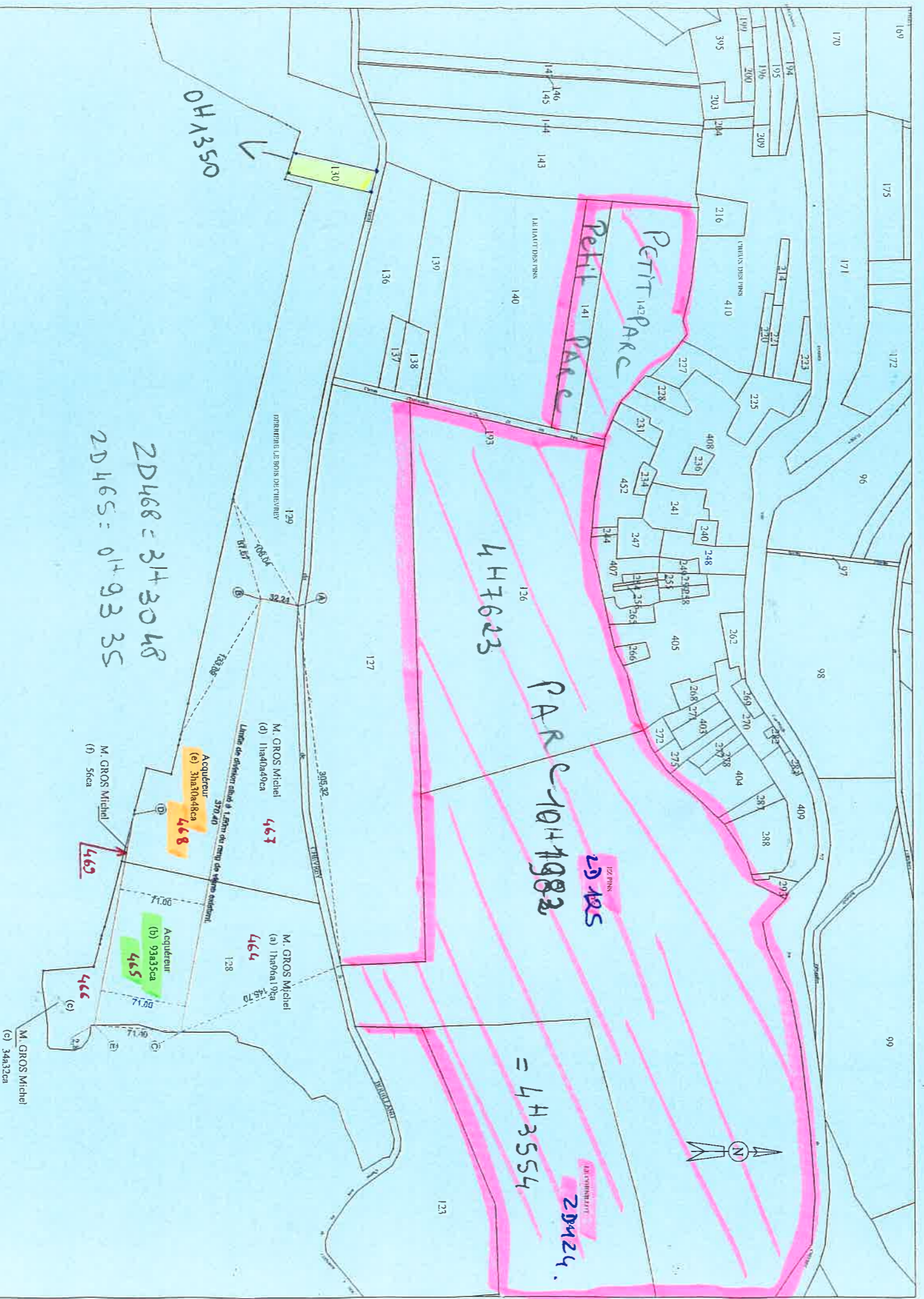
à : Nuits Saint Georges

Date : 14/12/2011

Signature :



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage. (1) & Brevet d'arpentage (1)
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant, qualifié de l'autorité compétente).



Nota:
 - La limite de division A-B se situe à l'axe du contour de vigne.
 - La limite de division B-C est une parallèle à 1,50m du rang existant sur (a) et (d).
 - La limite de division D-E est une parallèle à 71,00m de la limite B-C.

[Signature]
 GFA du Domaine GROS

[Signature]
 M. GROS Michel

[Signature]
 Indivision GROS